



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Séance du 30 mars 2023
Conseil communautaire

L'an deux mille vingt-trois et le 30 mars
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 24 mars 2023

Etaient présents :

AMIOT Myriam (remplaçante de Christian SENECLAUZE), BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BENARFA Ali, BIENVENU Frédéric, BLANC Laurence (remplaçante de René AUDOUBERT), BRUN Karine, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, CRAIPEAU Chantal, CUSSOL Roselyne, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, DA SILVA Sandra, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, DELMAS Pierre, DELOR Carole, ESCORIHUELA Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HO Bastien, LAFARGUE Denis, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, LIBRET LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MESBAH-LOURDE Pascale, MURCIA Christian, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PAYEN Éric, SALAT Éric, TURREL Denis, VIEL Pierre, VEZAT-BARONIA Maryse, VIGNES Michel, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient excusés :

AUDOUBERT René, BAUDINIÈRE Julien, CAILLET Pierre, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, COSTES Alexandra, KUBALA Christian, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MINETTI Stéphanie, PORTET Michel, RAMOND Rémi, RENARD Sophie, RIAND Sandrine, SENECLAUZE Christian, TEMPESTA Marie-Caroline, VARELA Marie-José.

Etaient absents :

Pouvoirs :

CAILLET Pierre (pouvoir donné à Patrick LEFEBVRE), CHIVAYDEL-BARRAL Nadège (pouvoir donné à Éric SALAT), MEDALE-GIAMARCHI Claire (pouvoir donné à Frédéric BIENVENU), MINETTI Stéphanie (pouvoir donné à Pierre DELMAS), PORTET Michel (pouvoir donné à Béatrice MAILHOL), RAMOND Rémi (pouvoir donné à Sandra DA SILVA), RIAND Sandrine (pouvoir donné à Stéphane BAROUSSE),

Secrétaire de séance : Jean-Michel DALLARD

Nombre de délégués titulaires : 57

Nombre de présents : 44

Nombre de votants : 51

Pouvoirs : 7

SIÈGE ADMINISTRATIF

34 Av. de Toulouse CS 70009
31390 Carbonne
t 05 61 90 80 70
contact@cc-volvestre.fr
www.volvestre.fr



volvestre.fr

Délibération C20230330_039 Affectation des résultats : Budget Principal

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'affecter la somme de 2 600 000 € en section d'investissement du Budget principal 2023,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

51 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION

Délibération C20230330_040 Vote des taux et produits de fiscalité

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les taux proposés ;
- D'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à 170 000 € ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour mettre en œuvre cette décision.

51 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION

Délibération C20230330_041 Vote du budget primitif budget principal 2023

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le budget principal 2023 de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

51 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION

Délibération C20230330_042 Vote du budget primitif annexe tourisme 2023

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le budget annexe tourisme 2023 de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

51 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION

Délibération C20230330_043 Vote du budget primitif annexe Hôtel d'entreprises 2023

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adopter le budget annexe Hôtel d'entreprises 2023 de la collectivité ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

51 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION

Délibération C20230330_044 Vote du budget primitifs annexe CUMA 2023

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adopter le budget annexe CUMA 2023 de la collectivité ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

51 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION

Délibération C20230330_045 Vote du budget primitif annexe zone d'activités Activestre 1 2023

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adopter le budget annexe zone d'activités Activestre 1 2023 de la collectivité ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

51 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION

Délibération C20230330_046 Vote du budget primitif annexe zone d'activités Activestre 2 2023

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adopter le budget annexe zone d'activités Activestre 2 2023 de la collectivité ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

51 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION

Délibération C20230330_047 Vote du budget primitif annexe zone d'activités NAUDON à Carbone 2023

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adopter le budget annexe zone d'activités NAUDON à Carbone 2023 de la collectivité ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

51 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION

Délibération C20230330_048 Vote du budget primitif annexe zone d'activités Penelle à Rieux-Volvestre 2023

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adopter le budget annexe zone d'activités Penelle à Rieux-Volvestre 2023 de la collectivité ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

51 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION

Délibération C20230330_049 Vote du budget primitif annexe zone d'activités Lavelanet-de-Comminges 2023

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adopter le budget annexe zone d'activités Lavelanet-de-Comminges 2023 de la collectivité ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

51 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION

Délibération C20230330_050 Vote du budget primitif annexe zone d'activités CAPENS 2023

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adopter le budget annexe zone d'activités CAPENS 2023 de la collectivité ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

51 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION

Délibération C20230330_051 Autorisation d'Engagement et Autorisation de Programme pour les dépenses imprévues

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **De voter une Autorisation d'Engagement relative aux dépenses imprévues en section de fonctionnement d'un montant de 270 670.52 €**
- **De voter une Autorisation de Programme relative aux dépenses imprévues en section d'investissement d'un montant de 244 587.27 € ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

51 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION

Délibération C20230330_052 Mise à jour des montants de la dotation de solidarité au profit des communes de Capens, Longages, Mauzac et Noé

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'attribuer, à compter de 2023, les dotations de solidarité suivantes :**
 - o **Capens : 34 119.81 €**
 - o **Longages : 154 772.51 €**
 - o **Mauzac : 185 160.13 €**
 - o **Noé : 197 457.48 €**
- **De donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour mettre en œuvre cette décision.**

51 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION

Délibération C20230330_053 Approbation du Contrat Territorial Occitanie / CTO 2022-2028

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **De valider le projet de CTO 2022-2028 dans sa totalité,**
- **D'autoriser le Président à le signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.**

51 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION

Délibération C20230330_054 Acquisition de parcelles auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section C N°2401 – 2404 – 2407 – 2410, pour une superficie totale de 6 402m², commune de Noé, à l'euro et sans frais auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.**

51 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION

Délibération C20230330_055 Modification statutaire – Syndicat MANEO

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte MANEO telle que présentées ;**

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à notifier la présente décision à Monsieur le Président du Syndicat Mixte MANEO.

51 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION

Délibération C20230330_056 Adhésion de la Communauté de Communes du Volvestre à l'association AMORCE

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adhérer à l'association AMORCE au titre des déchets ménagers et de la propreté et transition écologique ;
- De désigner Monsieur Bastien HO pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur Daniel GRYCZA en tant que suppléant ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.

51 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION

Délibération C20230330_057 Création d'un poste permanent au grade de technicien territorial (SIG)

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De créer un emploi permanent appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, relevant de la catégorie hiérarchique B, au grade de technicien territorial, à temps complet, pour exercer les fonctions de technicien SIG ;
- Que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ;
- Que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L. 332-8-2° du code général de la fonction publique.
Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée ;
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- De charger Monsieur le Président de recruter l'agent affecté à ce poste ;
- La modification du tableau des effectifs à compter du 30 mars 2023 ;
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

51 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION

Délibération C20230330_058 Mise à jour du tableau des effectifs

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet à compter du 30 mars 2023 :

Filière	Cadre d'emplois	Effectif budgétaire			Effectif réel		Postes vacants
		Temps complet (TC)	Temps non complet (TNC)		Titulaire	Contractuel	Solde
Fonctionnel	DGS	1			1		0
Administrative	Attaché hors classe	0			0		0
	Attaché principal	2			1		1
	Attaché territorial	6			3		3
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	2			1		1
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1			0		1
		0	1	28 H	0		1
	Rédacteur	2			0	1	1
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	9			7		2
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2			1		1
Adjoint administratif	4			3	0	1	
Technique	Ingénieur principal	1			0		1
	Ingénieur territorial	1			0		1
	Technicien principal 1 ^{ère} classe	3			1		2
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	3			2		1
	Technicien territorial	1			0		1
	Agent de maîtrise principal	2			1		1
	Agent de maîtrise	2			0	1	1
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	17			13		4
		0	1	30H	0	0	1
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	12			7		5
			1	32 H	1		0
			6	30 H	6		0
			1	28 H	1		0
Adjoint technique		3	30 H	3		0	
	19			12		7	
Animation	Animateur	0			0	0	0
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	0			0	0	0
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	0			0	0	0
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe		1	28 H	1		0
	Adjoint d'animation	0			0	0	0
		1	20 H	1		0	
Sociale et	Conseiller supérieur socio-éducatif	1			0		1
	Conseiller socio-éducatif	1			0		1

Médico-Sociale	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1			0		1
	Assistant socio-éducatif	1			0		1
	Puéricultrice de classe normale	1				1	0
	Infirmier en soins généraux hors classe	1				1	0
	Infirmier en soins généraux	0	-	-	0	0	0
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	10	-	-	7	-	3
	Educateur de jeunes enfants		1	28 H	1		0
	Educateur de jeunes enfants	6			2	1	3
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	22			20		2
Auxiliaire de puériculture de classe normale	2			1	1	0	
Culturelle	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1			1		0
TOTAL COLLECTIVITE		153			104		49

- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité.

51 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION

Le 30 mars 2023 à Carbone